

Collectif

« Pour la sauvegarde d'un enseignement de qualité au lycée Uruguay-France » Avon (77)

S'associant aux collectifs de l'Académie de Créteil

Déjà constitués contre la réforme du lycée et du baccalauréat

A

Monsieur Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil Et

Monsieur Costes, Proviseur du lycée Uruguay-France

Pétition du lycée Uruguay-France

Nous, professeurs du lycée Uruguay-France, membres du « Collectif pour la sauvegarde d'un enseignement de qualité au lycée Uruguay-France, faisons part de notre profond refus des restrictions annoncées par l'application de la « réforme » Blanquer.

La suppression des filières L-ES-S entraîne la mise en place d'un « tronc commun », associé à trois « enseignements de spécialités » en 1^{ère} et deux en Terminale. Ces enseignements pourraient être complétés par des « enseignements optionnels ». Les élèves seraient ainsi amenés à « développer l'autonomie et la créativité [...], facteurs essentiels de réussite au XXI^e siècle » (BO du 5 septembre 2018).

Sachant que tous les établissements ne pourront pas proposer les 12 enseignements de spécialité énumérés par le Ministère de l'Education Nationale, nous redoutons que l'offre d'enseignement, options comprises, s'appauvrisse.

Or, à ce jour, nous apprenons que **notre lycée ne se verrait doté que de 7 spécialités sur les 10 que l'administration nous a dit avoir demandées.**

Nous refusons de perdre des spécialités et de voir partir nos élèves dans les autres lycées du bassin, Couperin, François Ier et Bezout qui ont davantage de spécialités que le nôtre.

Nos élèves de Seconde qui souhaiteraient suivre les spécialités non retenues pour notre lycée vont devoir changer d'établissement. Quant à ceux qui sont encore en Troisième, ils vont très vite faire le choix des autres lycées ou bien sacrifier la ou les spécialités de leur choix. Autrement dit, l'égalité des possibilités de choix n'est pas du tout garantie aux élèves. C'est donc l'égalité même de l'accès aux enseignements proposés qui est menacée, et un renforcement de la « ségrégation » des lycées et de leurs élèves.

En outre, il est fort probable que dans de nombreux établissements, peut être le nôtre, il n'y aura pas assez de candidats aux « humanités, littérature et philosophie » pour que cette spécialité y soit ouverte. Ainsi, sous couvert de suppression des filières, on va tout simplement supprimer dans de nombreux établissements, ce qui correspondait aux terminales L. Le tableau des dotations dans tous les lycées de l'Académie le confirme : tous les lycées n'y ont pas droit.

En outre aucune information ne nous est fournie sur l'enveloppe permettant le financement des enseignements de spécialité et, plus encore, des enseignements optionnels. **Le vote de la DHG au CA va devenir un nouveau casse-tête puisque qu'il aura lieu avant le**

choix des spécialités par les élèves de Seconde. Et nous redoutons d'être aussi pauvrement pourvus en options que nous le sommes en spécialités : notre lycée deviendrait encore davantage le parent pauvre de notre secteur.

Plus généralement, cette réforme fait planer une incertitude sur l'ensemble des disciplines : par exemple, les mathématiques ne font pas partie du « tronc commun » qui sera obligatoire pour tous les élèves. Ainsi, il n'est pas exclu que certains élèves choisissent, notamment parce que cela leur semblerait plus « facile », l'enseignement des sciences physiques et des sciences de la vie et de la terre, à l'exclusion des mathématiques. Or, il est impossible de faire de la physique ou des SVT sans compétences mathématiques que ces disciplines considèrent comme acquises.

La diversité des scénarios possibles rend ainsi la place de toutes les disciplines bien précaire, et, bien entendu, plus particulièrement encore, celles qui sont dites « rares », comme certaines langues vivantes, et comme les langues de l'antiquité.

Par ailleurs, **les enseignants titulaires pourraient se voir imposer des heures supplémentaires, tandis que les postes des non titulaires seraient supprimés.** Même les titulaires pourraient quelquefois être dans l'obligation d'exercer dans plusieurs établissements pour compléter leurs services. **La possibilité de fournir à tous les enseignants un poste complet dans un seul établissement devrait donc s'affaiblir,** dans les années qui viennent, si la réforme Blanquer est appliquée.

Les enseignants seraient paradoxalement exposés à un surcroît de transports entre plusieurs établissements d'exercice alors que la « transition énergétique » et le prix des carburants les encouragent à se déplacer avec modération.

Nous redoutons la manière dont les emplois du temps des élèves et des professeurs vont être réalisés avec tant de paramètres à gérer.

Nous redoutons aussi la mise en concurrence des disciplines, déjà initiée depuis la précédente « réforme », puisque les enseignements de spécialité induisent un choix de la part des élèves et une transdisciplinarité sans que les programmes ne spécifient la juste répartition des compétences entre les matières.

La mise en place de la transdisciplinarité dans les enseignements de spécialité et d'un contrôle continu en Première et en Terminale impose une concertation régulière des équipes pendant le temps de travail que ne prévoit pas la réforme.

Ce mode d'évaluation va également amener **une obsession de bachotage et va interférer avec la continuité sereine de l'enseignement dans toutes les disciplines.** **Quant aux professeurs, ils perdront encore davantage de leur liberté pédagogique,** contraints à suivre la même progression dans leur discipline.

De plus, les attributions de l'enveloppe horaire pour les établissements se feront sur la base de classes de plus de 35 élèves. Nous sommes inquiets de voir les classes surchargées, ce qui nuit à un travail de qualité, voire compromet tout travail d'enseignement quand les élèves ont du mal à se concentrer. Les professeurs seront exposés au surmenage, aux maladies et au mécontentement de ne pouvoir faire travailler correctement leurs élèves.

La conséquence de ces mesures imposées de façon autoritaire par le Ministère sera une **augmentation considérable de la charge de travail pour les uns et une suppression de postes pour les autres**. Autrement dit, malgré une apparente augmentation de salaire pour ceux qui auront des heures supplémentaires se profile une dégradation de nos conditions de travail. D'autant plus que si la première heure supplémentaire est majorée (mais jusqu'à quand ?) de 25%, les autres ne le seront pas et elles seront rémunérées, sur la base d'un tarif commun, quel que soit le degré d'avancement de carrière de l'enseignant.

Il apparaît donc que ce sont à la fois les élèves et les enseignants qui sont touchés.

C'est la raison pour laquelle, **nous manifestons collectivement notre opposition, à la réforme Blanquer dans sa forme actuelle et à la chiche dotation rectorale qui va défavoriser le lycée Uruguay-France.**

Fait à Avon, le 17 décembre 2018

Liste des signataires en PJ (3 feuilles)